



BP

Responsable d'Entreprise Agricole

Brevet Professionnel

*Diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et inscrit au Répertoire National des Certifications professionnelles
FICHE RNCP N° 38093- Date d'échéance d'enregistrement : le 01-01-2029*

LA FORMATION ET SES OBJECTIFS

L'obtention du diplôme permet de justifier de la Capacité Professionnelle Agricole (CPA).

La formation en présentiel alterne cours pratiques et expériences en entreprise.

La formation permet de :

- Exercer des activités professionnelles qualifiées dans les exploitations agricoles
- Diriger une équipe et organiser le travail des salariés
- Assurer la gestion administrative, comptable et financière de l'exploitation agricole
- Assurer la maîtrise technique d'un processus de production animale et mettre en œuvre les différentes réglementations

DEBOUCHÉS / PASSERELLES

La formation prépare à l'installation en tant que Chef d'Exploitation et aux emplois de :

- Responsable d'élevage
- Responsable de production
- Ouvrier hautement qualifié en exploitation Agricole

Le diplôme permet aussi d'accéder aux aides à l'installation :

- DJA : Dotation Jeune Agriculteur
- Aides du conseil régional dans le cadre du programme régional à l'installation

Mais vous pouvez aussi décider de poursuivre vos études vers un :

- Brevet de Technicien Supérieur agricole (BTSa)
- Certificat de Spécialisation (CS)
- Titre professionnel

*Il n'y a pas de dispense (ou d'allègement de formation) pour le titulaire du BP REA qui souhaiterait se diriger vers une certification de niveau supérieur.

PUBLIC CONCERNÉ

1. L'APPRENTISSAGE

- Personnes âgées d'au moins 16 ans et au plus, 29 ans révolus au début de l'apprentissage
- Aucune limitation d'âge pour les travailleurs en situation de handicap (RQTH)

2. LA FORMATION CONTINUE

- Demandeurs d'emploi
- Salariés du secteur privé
- Actifs : indépendants, conjoints collaborateurs, chefs d'entreprise

3. LA VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

- Salariés ou demandeurs d'emploi désireux de valider leur(s) expérience(s) professionnelle(s)

21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

📍 Entrée du CFPPA par la rue du Scardon
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbville@educagri.fr 🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocutrice : Mme Blandine DECOENE, Référente de la formation

✉ blandine.decoene@educagri.fr

CONTACTEZ - NOUS

📞 03 22 20 77 65



*Pour plus d'information sur la certification, consultez le site internet de France Compétences.

Code NSF : • 210 : Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture
Formacodes : • 21052 : Gestion exploitation agricole
• 12598 : Environnement agriculture

BP Responsable d'Entreprise Agricole

Résultats 2023 du BP REA

-  80% Réussite au diplôme
-  80 % Insertion à 6 mois
-  95 % de stagiaires satisfaits

PRÉ REQUIS

- Etre titulaire d'un niveau 3 (CAP/BPA) et justifier soit : d'un an d'expérience professionnelle dans le domaine agricole ou de 3 ans d'activité professionnelle sans lien avec le domaine agricole

CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION

- Avoir passé un entretien de motivation
- Et un test de positionnement

BLOCS DE COMPÉTENCES VISÉS LORS DE LA FORMATION

RNCP38093BC01 :

- Se situer en tant que professionnel

RNCP38093BC02 :

- Piloter le système de production

RNCP38093BC03 :

- Conduire le processus de production dans l'agrosystème

RNCP38093BC04 :

- Assurer la gestion technico économique, financière et administrative de l'entreprise

RNCP38093BC05 :

- Valoriser les produits ou services de l'entreprise

RNCP38093BC06 :

- Réaliser les opérations de production de l'atelier bovin laitier

RNCP38093BC07 :

- Réaliser les opérations de production de miel et/ou de gelée royale

Résultats 2023 du CFPPA Toutes formations pour 298 candidats

-  98,6 % Présentés à l'examen
-  85 % Réussite à l'examen
-  71 % Insertion à 6 mois
-  12 % Rupture/abandon en cours de formation
-  84 % de stagiaires satisfaits



DURÉE DE FORMATION

DATE D'ENTRÉE :

SEPTEMBRE / OCTOBRE
(Entrée possible en cours de formation)

DURÉE :

Apprentissage :

- 2 ans : 1120 H en centre

Formation continue :

- 1 an : 1050 H en centre et 320 H en entreprise

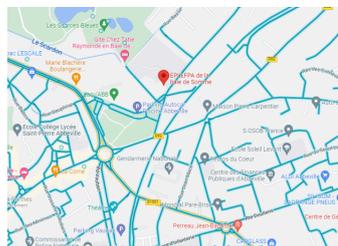


MODALITÉS D'EVALUATION

Le BP REA est organisé et délivré en unités capitalisables (UC)

- Les UC (ou bloc de compétences) sont évaluées sur des situations professionnelles
- Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.
- L'acquisition de toutes les UC est nécessaire pour obtenir le diplôme

Les UC non obtenues peuvent être repassées pendant 5 ans



ACCÈS ABBEVILLE

- Par Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris / Calais
- Bus scolaires

Visitez le site internet de l'établissement



FINANCEMENT

APPRENTISSAGE :

- Entreprises privées : L'OPCO dont dépend l'entreprise finance la formation

DEMANDEUR D'EMPLOI :

- Le coût d'un parcours complet s'élève à : 11266 € et est totalement pris en charge par le Conseil Régional des Hauts de France

SALARIÉS :

- La prise en charge financière peut être assurée par l'employeur, les OPCO, le Compte Personnel de formation (CPF), Transition Pro

*Contactez nous pour plus d'informations

RÉMUNÉRATION

APPRENTISSAGE :

- Rémunération déterminée en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage évolue en fonction de l'âge, de l'ancienneté de l'apprenti dans l'entreprise et/ou de sa qualification

DEMANDEURS D'EMPLOI :

- En entrant en formation professionnelle, les demandeurs d'emplois peuvent prétendre à une rémunération
- Les stagiaires non indemnisés par France Travail pourront prétendre à une indemnisation région

SALARIÉ :

- La rémunération est versée par l'OPCO de l'entreprise ou l'employeur le cas échéant

LES POINTS FORTS DU CENTRE

- Aide à la recherche d'entreprise par l'UFA
- Plateau technique et atelier de stockage du matériel professionnel
- Atelier fer et machinisme
- Centre de ressources
- Centre de documentation et d'information
- Restauration : cantine du lycée et salle à disposition pour les stagiaires de la formation continue
- Internat pour les apprentis
- Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap et accompagnement individualisé avec notre référent
- Adhésion au programme de mobilité internationale

« Le meilleur investissement que vous puissiez faire est d'investir en vous-même »